

# Épisode de canicule : mesures mises en place à Cachan

(<https://ville-cachan.fr/actualites/episode-de-canicule-mesures-mises-en-place-a-cachan/>)

En raison de l'intensification de la vague de chaleur, Météo France a placé le département du Val-de-Marne en vigilance orange canicule dimanche 29 juin. Une amélioration est prévue jeudi 3 juillet.

**La Ville de Cachan met en place une série de mesures à l'occasion de cette vague de chaleur intense :**

- Sur décision de la municipalité, les équipements sportifs sont fermés jusqu'à mercredi 2 juillet inclus et rouvriront jeudi 3 juillet. Sont concernés :
  - la salle de tennis de table Jean-Claude Wagner
  - le gymnase La plaine
  - le complexe sportif Léo Lagrange dans sa totalité
  - le gymnase Belle Image
  - les city-stades
- Les parcs de la Ville restent ouverts la nuit.
- La séance de l'École des sports et des découvertes, prévue le mercredi 2 juillet, est annulée.
- Le cimetière est fermé tous les jours de 12h à 16h.
- Les personnes inscrites au registre nominatif des personnes isolées sont appelées tous les jours.

La Ville a installé des brumisateurs en différents endroits :

- dans le parc Raspail ;
- sur la place Edouard Herriot ;
- dans le jardin du Vallon ;
- sur l'esplanade de l'hôtel de ville ;
- à l'entrée du Centre municipal de santé ;
- dans le square de la fraternité, face au théâtre.

Pour rappel, depuis le dimanche 29 juin 2025, il est désormais interdit de fumer dans les parcs et jardins publics, abribus et les abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs (Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025).

# **Lutte contre la pollution en Île-de-France**

Les fortes chaleurs et l'ensoleillement annoncés étant propices à l'augmentation des concentrations en ozone, le préfet de Police a décidé de mettre en œuvre dès aujourd'hui, lundi 30 juin 2025, le dispositif de lutte contre la pollution en Île-de-France.

Ces mesures seront appliquées chaque jour entre 5h30 et minuit et ce jusque-là leur levée par arrêté préfectoral.

- Concernant le trafic routier :
  - Réduction de la vitesse maximale autorisée à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86, à l'exclusion de celle-ci :
    - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h
    - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h
    - à 70 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 90 km/h, ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.
  - Obligation de contournement par la rocade francilienne pour les véhicules en transit dont le PTAC excède 3,5 tonnes.
- Mesures complémentaires, notamment :
  - Interdiction des opérations de brûlage à l'air libre des déchets verts
  - Report des travaux d'entretien ou de nettoyage émetteurs de composés organiques volatils (outils à moteur thermique, solvants, vernis, colles, peintures...)
  - Pour le secteur industriel, les installations classées pour la protection de l'environnement mettent en oeuvre les prescriptions particulières dans leurs arrêtés d'autorisation d'exploitation en cas de déclenchement de la procédure d'alerte pollution.

Recommandations sanitaires

CANICULE ET ÉPISODE DE POLLUTION

**IL FAIT TRÈS CHAUD  
ET L'AIR EST TRÈS POLLUÉ,  
SOYONS PRUDENTS !**

 Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, parlez-en à un médecin ou à un pharmacien.

 Si quelqu'un autour de vous est victime d'un malaise, tient des propos incohérents ou présente une forte fièvre, appelez immédiatement le 15 !

 Si vous suivez un traitement médical, demandez à votre médecin si vous devez le changer.

 Si vous devez sortir, évitez les moments les plus chauds de la journée et ne restez pas à l'extérieur trop longtemps.

 Buvez de l'eau régulièrement même si vous n'avez pas soif.

 Protégez-vous du soleil.

 Pour garder la fraîcheur chez vous, ouvrez les fenêtres la nuit et fermez les volets et fenêtres pendant la journée.

 À l'intérieur, n'utilisez pas de produits irritants comme les produits d'entretien, les désodorisants ou les parfums d'ambiance.

 Évitez de fumer ou de faire du feu.

 Ne faites pas d'exercices physiques intenses, qui obligent à respirer par la bouche.

Vérifiez la météo et la qualité de l'air près de chez vous avec les applications mobiles Airparif ou RecoSanté.

Dépassement de seuil d'information ou d'alerte pour un polluant de l'air et épisode canicule

